

PANORAMA [2019]

PRÉSENTATION DU SODAVI

À travers ces groupes de travail, la commission « Faire société » s'intéresse à la manière dont les arts visuels permettent de reconsidérer notre rapport à la société, de prendre conscience également de notre rôle, de nos devoirs et de nos acquis en tant que citoyens. Dans les nouvelles régions, les problématiques sont différentes selon les territoires. Le SODAVI doit permettre de travailler sur ces questions de manière fine et au plus près du terrain. Comment fait-on pour que les artistes, quelle que soit leur situation géographique ou leur carrière artistique, puissent diffuser et valoriser leur travail ? Quelle place accorde-t-on aux artistes dans les territoires ?

Comité de pilotage : Sophie Auger-Grappin, directrice du Creux de l'enfer (Thiers), Isabelle Bertolotti, présidente de l'ADÉRA, Bastien Joussaume, artiste (Truinas), Emma Legrand, directrice du service Culture et Patrimoine (Saint-Gervais-les-Bains), Jérémie Masurel, galerie Slika (Lyon), Cyrille Noirjean, président d'AC//RA, Ariane Réquin, coordinatrice indépendante de projets artistiques (Lyon), Giulia Turati, directrice de la Halle (Pont-en-Royans), Sylvie Vojik, directrice d'art3 (Valence)

www.panorama2018.fr



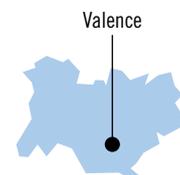
La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



AC//RA
art contemporain en Auvergne-Rhône-Alpes
ADÉRA

FAIRE SOCIÉTÉ GROUPE DE TRAVAIL N°4

26.09.2019 HÔTEL DE VILLE



COMMENT RENFORCER ET FACILITER LA VISIBILITÉ DU TRAVAIL DE L'ARTISTE, DEPUIS LE LOCAL JUSQU'AU NATIONAL ?

INTERVENTION DES COLLECTIVITÉS

Anne-Laure Thibaut,
adjointe au Maire
à la Culture de
la Ville de Valence

Nous sommes très heureux d'accueillir un groupe de travail de [Panorama] à Valence et nous sommes pressés de découvrir vos propositions et leur articulation sur les territoires.

À Valence, il existe **une vraie volonté municipale de valoriser les arts visuels dans le développement et la création contemporaine**, en s'appuyant sur nos atouts : un musée des beaux-arts labellisé Musée de France qui ouvre ses portes aux associations qui portent

des projets artistiques, une scène nationale qui se positionne sur les arts visuels et numériques, des associations culturelles - comme art3 - qui accueillent des artistes en résidence et une école d'art et de design parmi les plus importantes au niveau national, positionnée sur 2 sites (Valence et Grenoble).

L'ESAD désire intégrer davantage les étudiants de l'école à la vie de la cité, faisant écho au souhait de la Ville de faire corps avec ce vivier artistique afin que les habitants puissent comprendre tout

l'intérêt d'avoir des chercheurs artistiques, de futurs artistes sur notre territoire. Nous désirons leur laisser une place importante mais c'est aussi grâce aux rencontres que vous portez que l'on peut davantage les soutenir et **faire prendre conscience aux collectivités et aux élus de l'importance d'accompagner ces artistes** non seulement dans leur parcours universitaire mais aussi dans leur vie professionnelle.

Le souhait de la Ville est de faire corps avec ce vivier artistique afin que les habitants puissent comprendre tout l'intérêt d'avoir des chercheurs artistiques, de futurs artistes sur notre territoire.

Valence accueille aussi de nombreuses manifestations culturelles et artistiques : le « Festival d'un Jour » porté par le Pôle de l'image animée de la Cartoucherie, le « Chemin de peintres », circuit découverte sur 17 communes de l'agglomération de Valence avec des expositions de peintres professionnels et amateurs, le festival « Les itinérances des poissons rouges »

qui a pour but de promouvoir l'accès à l'art contemporain sur Valence ou encore la Triennale d'art contemporain « Le papier à l'œuvre-l'œuvre papier » en partenariat avec le Musée des beaux-arts. Pour finir, Valence compte de nombreuses galeries et des artistes d'une certaine notoriété. Toutes ces manifestations et la présence de ces acteurs résultent d'**une volonté politique d'ancrer une éducation artistique et culturelle forte des arts visuels dans les milieux ruraux et urbains.**

Il est de notre responsabilité d'aider les arts visuels à exister, particulièrement dans un département comme le nôtre qui a toujours été une terre d'inspiration pour les artistes, et ce depuis toujours. Nous désirons donner une place plus importante aux arts plastiques dans les projets à venir. J'attends avec impatience le résultat de vos travaux avec l'idée de pouvoir formaliser vos propositions dans les prochaines années. Je vous remercie à toutes et tous d'être présents aujourd'hui et je vous souhaite une bonne journée de réflexion.

INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS

Lélia Martin-Lirot,
coordinatrice
de Documents
d'artistes Auvergne-
Rhône-Alpes

Voir le site de Documents d'artistes
Auvergne-Rhône-Alpes : dda-ra.org

L'association **Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes a été créée en 2008**, dans la continuité des concertations pour les arts visuels organisées par la Région Rhône-Alpes en 2006. Des préconisations avaient été émises par les participants en faveur d'un renforcement de la visibilité des artistes sur le territoire régional. Par l'intermédiaire de l'Institut d'art contemporain Villeurbanne/Rhône-Alpes, la Région s'est intéressée au travail de l'association Documents d'artistes créée en 1999 à Marseille pour constituer un fonds documentaire sur le travail des artistes de la région PACA. En 2008, une étude de préfiguration est commandée à Documents d'artistes PACA pour réfléchir à la création d'un nouveau projet en Rhône-Alpes. Les conclusions étant positives, avec une scène artistique dense et dynamique et des acteurs culturels volontaires,

Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes engage son développement et **le site internet dda-ra.org est inauguré en octobre 2010. En 2015, en prévision de la fusion des deux régions, une enquête est conduite** par l'équipe de DDA-RA avec le soutien de la DRAC Auvergne **pour évaluer la faisabilité d'une extension à l'ensemble de la grande région.**

Les acteurs culturels rencontrés en Auvergne se sont montrés favorables au projet avec la volonté de renforcer les liens entre les scènes artistiques.

Depuis 2017, Documents d'artistes représente les artistes sur l'ensemble du territoire régional. L'association reçoit à ce jour le soutien de la Région, de la DRAC, des Villes de Lyon, Saint-Étienne et Valence, de Clermont Auvergne Métropole ainsi que de plusieurs partenaires privés.

La principale mission de Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes est de constituer un fonds documentaire en ligne consacré à une sélection d'artistes, plasticiens et designers, installés dans la région et qui travaillent dans le champ de l'art contemporain. Actuellement, **nous recensons 80 artistes** sur le site internet, et une dizaine de nouveaux artistes en moyenne intègrent chaque année ce fonds exponentiel. En collaboration avec chacun des artistes, nous réalisons

L'édition en ligne constitue le cœur de notre activité, avec la volonté à travers la documentation et la diffusion, de soutenir les artistes contemporains et de favoriser la connaissance de leur travail.

Voir le site du Réseau Documents d'artistes : www.reseau-dda.org

des **dossiers documentaires numériques très complets présentant leurs œuvres et parcours**, qui seront par la suite actualisés régulièrement. L'édition en ligne constitue le cœur de notre activité, avec la volonté à travers la documentation et la diffusion, de soutenir les artistes contemporains et de favoriser la connaissance de leur travail. Le fonds documentaire est accessible gratuitement sur internet, à disposition aussi bien du grand public que du milieu professionnel de l'art. Il s'agit d'un vecteur de diffusion pour les artistes, d'une aide à la professionnalisation pour les plus jeunes, d'un outil de découverte et d'information pour les publics amateurs, d'un outil de prospection pour les professionnels de l'art et les collectivités territoriales, les étudiants, les critiques, les collectionneurs, etc. **Une autre mission principale est d'assurer un accompagnement professionnel à long terme des artistes.**

Ces quatre structures se sont fédérées au sein du Réseau Documents d'artistes depuis 2011, avec pour objectif de renforcer la visibilité des artistes à l'échelle nationale et internationale.

Une vraie collaboration se met en place, avec une réflexion personnalisée sur la représentation de leurs œuvres, un suivi dans la durée de leurs productions, parcours et actualités, et une diffusion adaptée pour renforcer la visibilité sur leur

travail. Parallèlement, nous organisons divers événements publics, des actions de formation et de communication. Chaque année, un appel à candidatures est diffusé pour inviter les artistes plasticiens et designers travaillant dans la région à déposer un dossier. Un comité de sélection renouvelé est réuni pour examiner les candidatures et choisir les artistes avec lesquels nous collaborerons l'année suivante. **La sélection des artistes ne suit pas une ligne éditoriale préalable, notre outil se veut représentatif de la diversité de la scène artistique régionale**, d'où un corpus d'artistes très varié en termes de médiums, de démarches artistiques, de situations géographiques et de générations. **Une particularité de notre projet réside dans la présence de designers** du fait d'une scène importante en design et de la présence d'écoles et de lieux spécialisés sur le territoire régional.

L'association s'inscrit dans un réseau inter-régional. Actuellement, il existe 4 structures Documents d'artistes en France: le projet initial a été lancé en 1999 à Marseille et représente aujourd'hui un fonds documentaire important avec 250 artistes en PACA; puis s'est développé en Bretagne, en Auvergne-Rhône-Alpes et en Nouvelle-Aquitaine. Ces quatre structures se sont fédérées au sein du Réseau Documents d'artistes depuis 2011, avec pour objectif de renforcer la visibilité des artistes à l'échelle nationale et internationale. Le Réseau dda représente à ce jour plus de 450 artistes installés sur ces différents territoires. **Le travail se fait donc dans une double dynamique régionale et nationale.** De nouveaux projets sont susceptibles de se développer à l'avenir, comme en régions Grand Est, Occitanie ou à la Réunion.

Depuis 2013, le Réseau dda reçoit l'aide du Ministère de la Culture - Direction Générale de la Création Artistique, ce qui a permis **de développer des outils supplémentaires comme la plateforme éditoriale www.reseau-dda.org**, qui donne accès aux dossiers de tous les artistes, avec des moyens de recherche et des notices biographiques bilingues réalisées en partenariat avec le Cnap. Le site met également l'accent sur les actualités des artistes et des réseaux professionnels en France et à l'étranger et présente diverses

formes de publications inédites invitant à la découverte des œuvres (invitations d'auteurs, textes critiques, focus sur des œuvres, entretiens vidéos d'artistes...). Il donne aussi accès à des ressources (appels à candidatures pour des projets, résidences, commandes publiques...).

Le Réseau dda a pour objectif de favoriser la connaissance des scènes artistiques territoriales, de mettre en relation les artistes avec des professionnels du secteur et de faciliter les échanges interprofessionnels aussi bien au bénéfice des artistes-auteurs que des acteurs culturels invités à participer aux différents programmes de prospection, productions éditoriales, comités de sélections...

Des partenariats sont également mis en place avec des structures nationales et en Europe, comme par exemple le projet de recherche et diffusion « Set up » mené depuis 2 ans avec C-E-A, l'association française des commissaires d'exposition, consistant à mettre en relation des artistes et des commissaires n'ayant encore jamais collaboré. Ces rencontres donnent lieu à la coproduction de textes critiques et de formes artistiques inédites, diffusées en public à la Cité internationale des arts de Paris en 2018 et à l'Ahah en 2019.

DDA-RA représente aujourd'hui le travail d'un ensemble d'artistes conséquent et exponentiel.

Depuis plusieurs années, le Réseau dda porte **le projet « Meet up », un programme de visites d'ateliers d'artistes et de lieux de diffusion pour de petits groupes de professionnels de l'art français et/ou étrangers invités.** Ces voyages permettent de rencontrer les artistes sur leurs lieux de travail et dans des conditions privilégiées d'échange. Les commissaires n'ont pas toujours le temps ni les moyens d'organiser eux-mêmes ce type de visites, nous favorisons donc ainsi leur démarche de prospection, notamment sur des territoires moins facilement accessibles,

en périphérie ou ruraux. Les visites d'ateliers s'articulent avec des expositions et rencontres entre professionnels, permettant ainsi aux commissaires d'avoir un aperçu condensé de la scène territoriale.

À travers les artistes, nous essayons d'entretenir une relation constructive avec les structures culturelles du territoire, grâce à ces visites et à nos publications, puisque les dossiers documentaires des artistes valorisent aussi le travail de terrain mené par les opérateurs culturels avec lesquels ils collaborent. Notre démarche se situe entre la documentation et la communication, et nous essayons de l'articuler avec l'ensemble des acteurs du territoire qui concourent à la diffusion du travail des artistes. Nos outils documentaires sont également utilisés par les lieux de diffusion pour approfondir la connaissance des publics sur les artistes.

DDA-RA représente aujourd'hui le travail d'un ensemble d'artistes conséquent et exponentiel. Toutefois, le projet repose sur une petite équipe et un processus de sélection, et consiste à documenter de manière approfondie l'ensemble du travail de chaque artiste, il ne s'agit donc pas d'une représentation exhaustive de la scène artistique. Notre mission documentaire et éditoriale ne recouvre évidemment pas non plus tous les besoins des artistes. Il existe un réseau important de structures sur le territoire régional pour accompagner les artistes-auteurs sur différentes problématiques, comme les écoles d'art et l'Adéra, la MAPRAA, les Musées et Fracs, les centres d'art, les galeries, les lieux de résidence et le tissu associatif. Ce maillage varié et complémentaire d'acteurs est essentiel pour la dynamique territoriale.

Mais la question se pose de la fragilité des moyens et des conditions de travail de la scène artistique pour poursuivre un engagement dans la durée sur le territoire et développer son rayonnement à l'échelle internationale.

DISCUSSIONS ENTRE LES PARTICIPANTS

Renforcer et faciliter la visibilité du travail de l'artiste, c'est inscrire son travail dans le social et faire valoir. Avant toute chose, il faut savoir ce qui intéresse l'artiste et où il veut en venir. Il produit quelque chose, mais cherche-t-il à plaire au plus grand nombre et aux élus, générant ainsi plus aisément des moyens pour produire, ou produit-il en dehors de tout questionnement économique? Dès lors, comment cette diffusion agit-elle et quels liens fait-elle sur un territoire pour toucher le plus de monde possible?

Le projet « Sillon », festival organisé dans la Drôme, tente de laisser les artistes le plus libre possible lors du processus de création. Il s'agit de **faire du lien avec le tissu local en partant du territoire**, et non en venant placer quelque chose semblant être déconnecté du territoire. L'équipe est partie de ce qui se fait localement : l'agriculture, des pratiques de bien-être, la mobilité douce... avec l'objectif de mettre en valeur ce qui est issu du territoire à côté de propositions artistiques. Il ne s'agit pas d'illustrer un propos, au contraire, chaque artiste est libre dans sa propre dynamique. **L'objectif est de permettre une compréhension et une mise en dialogue de tous ces univers qui cohabitent.** C'est dans cette cohabitation que l'art agit car il côtoie des milieux qu'il n'a pas l'habitude de fréquenter et il va les infuser. Avant de réfléchir à la diffusion, il faut d'abord s'interroger sur l'objectif : est-ce qu'il s'agit d'obtenir des financements économiques, ou d'infuser les modes de pensées actuels? **Le but détermine la manière d'agir et la diffusion.**

Voir le site du projet Sillon :
www.art-drome.com/ART_DROME_ITINERAIRE.html

Voir le site de la FRAAP : fraap.org

Il est nécessaire de réfléchir à l'économie de l'artiste et pas seulement à l'économie de l'œuvre, aux moyens de la création et dans certaines situations aux moyens de survie dans un secteur où les artistes-auteurs sont précaires. De cette réflexion découle plusieurs problématiques : le rôle ou les responsabilités que doivent prendre les diffuseurs en faveur de cette visibilité de l'artiste et de sa pérennité, la question des droits culturels – qui sont défendus depuis plusieurs années par la **FRAAP** – et

la place du professionnel dans la visibilité de l'artiste et donc la visibilité de l'art. C'est la démarche de Documents d'artistes qui, à travers le travail de documentation, suit un artiste tout au long de sa carrière. La question de la production est tellement restreinte qu'on en ait à trouver les moyens pour simplement produire.

Se pose la question de la place de l'artiste dans la Cité auprès des citoyens et des publics, et de la perception de ces artistes.

Il y a cinq écoles d'art dans la région, mais leurs étudiants en art sont-ils visibles dans la ville? Comment les artistes peuvent-ils être visibles dans la sphère publique et pas seulement dans les institutions culturelles ou les musées où tous les publics n'y vont pas forcément? Les collectivités demandent souvent aux artistes d'investir des espaces, à travers des projets multi-partenariaux, qui associent des quartiers, des artistes, des urbanistes... Mais elles doivent aussi se demander **quelle place une ville, une commune, un territoire laisse à l'artiste pour s'exprimer.** L'artiste est déjà dans sa pratique, dans une réflexion et ces problématiques-là ne lui incombent pas. L'artiste n'a pas à devoir, en plus de sa pratique, investir les espaces publics, qu'ils soient urbains ou ruraux, sauf si cette démarche est incluse dans sa pratique. Cette responsabilité nécessite des compétences spécifiques, qui peuvent être assurées par des chargés de projets qui accompagnent et valorisent le travail artistique.

La présence d'artistes dans une ville est perceptible grâce à l'existence d'ateliers-logements qui permettent aux artistes de vivre en centre-ville. Si ces ateliers-logements existent dans de nombreuses villes importantes, c'est moins le cas dans les petites villes. Or, **cette présence a un impact sur la population** en interaction avec les artistes, de par le fait qu'ils travaillent et vivent dans les quartiers. Il est important de se poser les questions suivantes : Où se logent les artistes? Comment travaillent-ils? Comment ont-ils accès à des lieux pour penser l'offre qu'elle soit matérielle ou non? Comment

Voir la page Facebook de l'association Itinerrances des poissons rouges : www.facebook.com/pages/category/Community/Les-itinerrances-des-poissons-rouges-161997067177521

Voir le site de la Mezz : www.atelier-lamezz.org

Voir le site des Ateliers : www.lesateliers.eu

Voir le site de la Friche Lamartine : friche-lamartine.org

Voir le site de l'association Bermuda : bermuda.pm

les artistes, présents dans les quartiers grâce aux ateliers-logements, peuvent avoir un impact sur leur environnement proche? Par leur activité artistique, **les artistes peuvent avoir un effet positif sur les comportements et les modes de pensée à l'échelle locale tout en créant du lien social.** Les loyers pourraient être indexés sur les revenus de l'artiste. Il est possible de citer la Ville de Villeurbanne qui poursuit actuellement la construction d'un ensemble d'immeubles des années 1930 mais jamais achevée. Dans le cadre de ce projet d'urbanisme, plusieurs appels à projets ont été lancés à l'initiative de la Métropole de Lyon et de la société immobilière en charge du projet pour occuper des espaces vacants et intégrer les espaces futurs. C'est justement dans ce type de situations que les acteurs des arts visuels peuvent faire valoir l'importance d'intégrer des logements d'artistes dans ces projets en cours de construction. Cela nécessite d'expliquer aux sociétés immobilières ce qu'est un atelier-logement et les retours positifs que leur construction peut avoir sur un quartier. Ce type d'actions peut être relayée par le pouvoir politique qui serait facilitateur. **Dans cette lignée, il faudrait faciliter le développement des espaces multiples,** dans l'idée du coworking adapté au travail des artistes. Si l'artiste peut désirer travailler seul, l'échange avec ses pairs est important. **Personne ne vit seul, nous vivons tous en communauté et nous avons besoin de recréer du lien y compris entre les artistes.**

Les artistes sont souvent à l'initiative de lieux de création collectifs – La Mezz à Villeurbanne, **les Ateliers** à Clermont-Ferrand, **la Friche Lamartine** à Lyon...

De nouvelles initiatives apparaissent chaque année, deux gros projets vont bientôt voir le jour dans l'Ain avec l'association **Bermuda** qui a acheté un terrain pour y construire des ateliers collectifs ou encore un collectif, constitué d'artistes, d'un collectionneur et d'un brasseur de bières, qui a acheté un ancien sanatorium pour y développer un projet de résidences d'artistes et d'ateliers à Hauteville-Lompnes. Malheureusement, **ces initiatives doivent régulièrement faire face à deux difficultés :** souvent bénévoles avec le **risque d'un essoufflement sur le long terme,**

elles s'appuient sur **une économie fragile.** Le soutien des collectivités apparaît nécessaire pour pérenniser ces initiatives qui constituent une vraie plus-value artistique et culturelle pour les villes dans lesquelles elles se situent.

Ces projets jouent un rôle important dans l'accompagnement des artistes sur les territoires. Il est nécessaire de mener une réflexion à l'échelle régionale pour faciliter l'implantation de ces projets sur les différents territoires.

La question de l'occupation temporaire de locaux désaffectés ou inoccupés par les artistes-auteurs et les associations culturelles se pose de plus en plus, en particulier dans les grandes villes où les loyers sont élevés. À Valence, l'association **Itinerrances des poissons rouges** organise chaque année un festival d'art contemporain en investissant et en transformant des bâtiments inoccupés en lien avec la Mairie. Il s'agit de lieux précaires, qui ne sont pas forcément aux normes ERP.

Du fait de ces contraintes, les Villes investissent peu dans ces bâtiments car cela coûterait trop cher de remettre aux normes ces lieux souvent voués à être détruits. Cette précarité pose problème, même s'ils permettent de mettre en place des projets qui attirent des publics pas forcément touchés par les institutions.

Un parallèle peut être fait avec les Pays-Bas, où il existe un droit au squat inscrit dans la loi dans certaines circonstances précises. Ce droit a été utilisé pendant de nombreuses années par des artistes pour occuper des bâtiments qui allaient être détruits. Si les squats répondent à certains critères, ils peuvent être légalisés. Un contrat est passé entre le bailleur et les artistes, ceux-ci s'engageant à protéger le bâtiment pendant un temps déterminé. En France, un tel droit n'existe pas, mais **plusieurs initiatives ont été impulsées par les collectivités territoriales** comme la Ville de Paris qui a signé en août 2019 une charte en faveur du développement de l'occupation temporaire avec une quinzaine de partenaires publics et privés.

De même, si la région dispose d'un maillage important de structures de diffusion, **le vrai manque réside dans les moyens d'accompagner le travail de recherche et de production des artistes sur le long**

Voir le site du CNAP :
www.cnap.fr/223-residences-darts-visuels-en-france

terme et permettre sa pérennité sur le territoire. De nombreux artistes dans la région ne trouvent plus les conditions de travail suffisantes pour exercer leur pratique artistique. Selon les territoires, la situation peut être très difficile avec une carence d'ateliers et de lieux de création sur le long terme. Si les artistes n'ont pas les moyens de travailler, **il y a un risque important d'un départ massif vers d'autres territoires**, ce qui est déjà le cas pour certains. Il est nécessaire d'améliorer les conditions de travail en soutenant notamment les lieux de création sur les territoires.

Il existe de nombreuses résidences en milieu rural sur le territoire régional, mais elles ne sont pas réparties de manière homogène. Un soutien important des collectivités territoriales apparaît nécessaire pour qu'elles puissent se développer davantage. **Il est nécessaire de généraliser les résidences de création, de production, de recherche mais aussi celles qui associent les entreprises à la création d'artistes.** En premier lieu,

il s'agit d'une source financière qui peut s'accompagner de moyens, mais cela permet surtout aux artistes de réaliser leurs œuvres. Plus que le mécénat de compétences, qui devient la règle pour les lieux d'art, il s'agit de permettre à un artiste de séjourner dans une entreprise. La Biennale de Lyon a par exemple passé un partenariat avec plusieurs entreprises de la métropole lyonnaise pour qu'elles accueillent des **résidences d'artistes**. Ces derniers ont passé du temps avec les équipes pour développer leurs projets artistiques. La résidence s'accompagnait d'une période de rencontres et de discussions avec les salariés, faisant entrer l'artiste dans le quotidien de l'entreprise. **Les lieux d'art cherchent de plus en plus à développer des résidences sur les territoires qui associent des entreprises locales possédant des savoir-faire pour concevoir les œuvres.** Les services Innovation de ces entreprises se mobilisent régulièrement pour aider les artistes dans une optique d'innovation et d'augmentation du savoir-faire de l'entreprise. Ce type de résidence génère des échanges et une valorisation réciproque du travail de chaque partie.

Voir le site d'Arts en Résidence :
www.artsenresidence.fr/outils/modele-de-contrat-1587030997/

Voir le site de la Biennale de Lyon :
www.biennaledelyon.com/les-artistes/veduta-fr

La résidence demeure un outil parmi d'autres pour participer à la diffusion du travail de l'artiste et lui fournir des conditions de travail mais les résidences ne peuvent répondre à tous les problèmes. **Les participants pointent l'importance de créer une boîte à outils pour les résidences d'arts visuels qui pourrait être mobilisée par les professionnels et surtout les collectivités territoriales** (fiches-conseils, personnes ressources...). Il est important de rappeler que ces outils existent déjà à l'échelle nationale, notamment sur le site du **Ministère de la Culture** ou sur les sites des **réseaux de résidences**, mais l'une des missions d'un Pôle régional pourrait être de centraliser l'existant sur une plateforme, voire d'établir un atlas participatif des résidences à l'échelle régionale. Cet outil permettrait de centraliser les compte-rendu des résidences et systématiser la production de traces des résidences (vidéo, édition papier, numérique...).

Les participants pointent l'importance de ne pas oublier les œuvres immatérielles et les artistes qui les produisent, qui peuvent souffrir d'une plus faible visibilité du fait de leur médium. Ces artistes prônent souvent des pratiques de collaboration sur des problématiques qui sont plus larges que les arts visuels. C'est le rôle des acteurs du secteur de construire et de soutenir ces pratiques d'artistes qui sont invisibilisées car ne produisant pas de la matière. Il faut entendre leur projet et trouver des moyens pour qu'ils soient financés. Les problématiques de droits culturels sont souvent décriées dans le milieu artistique, peut-être moins dans le champ des arts visuels que dans celui du spectacle vivant. Il faut revenir sur ce sujet qui est inscrit dans la loi et qui doit permettre de faire évoluer le regard et le mode de pensée du public.

La problématique de la mobilité doit également être prise en compte dans cette réflexion sur la visibilité du travail de l'artiste. Il est nécessaire de renforcer les dispositifs qui permettent aux artistes d'inscrire leur travail sur le territoire régional tout en tenant compte de leur parcours, dont certains quittent le territoire dès leur sortie de l'école d'art ou de l'université. Les artistes doivent avoir la

possibilité de partir à l'étranger ou dans d'autres régions puis de revenir quelques années plus tard dans la région. Il faut travailler en lien avec les politiques publiques pour qu'elles soient plus adaptées à la situation actuelle des artistes-auteurs. La création d'un Pôle d'accompagnement pour les arts visuels permettrait de participer à cette mission de diffusion, notamment en favorisant la mutualisation de la circulation des professionnels sur les territoires, qu'ils soient commissaires d'exposition, responsables de structures voire journalistes, et ce au bénéfice des artistes présents sur ces territoires. Le Pôle pourrait en parallèle mener

un travail de lobbying auprès des élus en charge des transports, en particulier à la Région, pour essayer de désenclaver des lieux d'art difficiles d'accès et faciliter la circulation des publics.

Enfin, **il apparaît important d'évaluer l'impact de la présence artistique sur les territoires**, avec l'objectif d'apparaître comme un interlocuteur important, au même titre que le tourisme, les transports ou les autres secteurs culturels comme le spectacle vivant. Ce désir a été partagé par plusieurs acteurs dans les groupes de travail des autres commissions.

PROPOSITIONS

1

FAVORISER LA MUTUALISATION ENTRE LES ACTEURS

Le Pôle pourrait servir d'appui et de relai pour favoriser la mutualisation des moyens de transport en vue de favoriser le déplacement des professionnels et des publics.

2

ÉVALUER L'IMPACT DE LA PRÉSENCE ARTISTIQUE

Cette évaluation chiffrée et qualitative sur le territoire régional facilitera la prise en compte des arts visuels par les élus.

3

RENFORCER LA VISIBILITÉ DU TRAVAIL DES ARTISTES

Déterminer et inventer les dispositifs qui permettraient aux artistes d'inscrire durablement leur travail sur les territoires dans les modalités de la vie quotidienne.

4

FAVORISER LE SQUAT DES LIEUX DÉSAFFECTÉS

La situation des Pays-Bas pourrait être inspirante.

LISTE DES PARTICIPANTS – FAIRE SOCIÉTÉ – GROUPE DE TRAVAIL N°4

- Laétitia Barbe, chargée de développement culturel, Département de la Drôme
- Sophie Biet, directrice de la culture et du patrimoine, Département de la Drôme
- Pauline Cognard, stagiaire, Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes
- Laurence Cuny, artiste
- Justine Delnegro, coordinatrice, Association des écoles supérieures d'art et de design Auvergne-Rhône-Alpes (ADERA)
- Julie Desmidt, coordinatrice, Fédération des réseaux et associations d'artistes plasticiens (FRAAP)
- Hélène Gugenheim, artiste
- Béatrice Josse, directrice, Le MAGASIN des horizons
- Bastien Joussaume, artiste
- Dominique Liautard, chargée de projets, Maison de la Tour
- Lélia Martin-Lirot, coordinatrice, Documents d'artistes Auvergne-Rhône-Alpes
- Cyrille Noirjean, directeur de URDLA et Président d'AC//RA
- Clémentine Pernot, chargée de mission Patrimoines culturels et art contemporain, Département de l'Ardèche
- Brigitte Spinelli, artiste
- Laura Tangre, artiste
- Anne-Laure Thibaut, adjointe au Maire à la Culture de la Ville de Valence
- Marie Tuloup, coordinatrice, L'Assaut de la menuiserie
- Claude Vernet, président, Agence pour le développement des métiers d'art
- Clara Vieuguet, responsable du patrimoine historique et artistique, Ville de Valence
- Sylvie Vojik, directrice, art3
- Valentina Vols, stagiaire, AC//RA